

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 5 décembre 2017, à 19 h, dans une salle du centre communautaire Anjou, située au 7800 du boulevard Métropolitain Est, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone C-505, afin d'autoriser 7 cases de stationnement de moins que le minimum requis fixé à 5982, dans le but de permettre l'installation de bornes de recharges électriques et les équipements accessoires;

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 novembre 2017

La secrétaire d'arrondissement
Jennifer Poirier